



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 30

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la création d'un bureau indépendant du protecteur des aînés sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} LATHLIN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 213 — *Loi sur la présentation de rapports concernant les mesures de soutien destinées aux enfants survivants d'agression sexuelle (professionnels de la santé formés et trousse médicale)*/*The Reporting of Supports for Child Survivors of Sexual Assault Act (Trained Health Professionals and Evidence Collection Kits)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} LATHLIN intervient.

M^{me} NAYLOR ainsi que MM. LAGASSÉ, GERRARD et NESBITT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* STEFANSON, M^{me} NAYLOR, M^{me} la *ministre* SQUIRES, M. GERRARD et M^{me} MARCELINO interviennent. M^{me} la *ministre* COX exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. SALA présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Nécessité que Manitoba Hydro demeure publique

Attendu :

que Manitoba Hydro, y compris ses filiales, est une corporation de la Couronne et que par conséquent, elle appartient aux Manitobains;

que les Manitobains méritent de bénéficier de tarifs abordables et stables pour les services publics; pour ce faire, Manitoba Hydro et ses filiales doivent demeurer opérationnelles et publiques;

que les provinces qui ont privatisé leurs services hydroélectriques comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ont connu des hausses massives de tarifs d'énergie et une diminution de la reddition de comptes à l'égard du public;

que le gouvernement provincial a, à plusieurs reprises, pris des décisions qui ont rendu Manitoba Hydro moins rentable et qui ouvrent la porte à la privatisation, comme la vente de filiales lucratives telles Teshmont et l'ordre de vente à seuil de déclenchement de Manitoba Hydro International;

que récemment, Manitoba Hydro International a été contrainte de réduire ses activités de consultation internationale, et ce, même si elle n'a pas cessé de générer des millions de dollars de profits pour Manitoba Hydro ce qui l'a aidée à maintenir les tarifs peu élevés;

que cette décision éliminera de bons emplois, incitera des professionnels chevronnés à quitter la province et exercera une pression financière sur Manitoba Hydro, ce qui se traduira par des tarifs d'électricité plus élevés pour les Manitobains;

que le gouvernement provincial envisage la déréglementation et la vente d'autres divisions et filiales de Manitoba Hydro et qu'il met ainsi en danger des emplois bien rémunérés et la corporation de la Couronne;

que le maintien de tarifs d'électricité abordables ne constitue pas une priorité pour le gouvernement provincial, ce qui explique pourquoi il s'appuie sur des projets de loi tels les projets de loi 2 et 35 pour contourner la Régie des services publics et imposer unilatéralement des hausses de tarifs aux familles manitobaines,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire en sorte que Manitoba Hydro demeure publique en veillant à ce qu'aucune partie de la corporation de la Couronne, y compris ses filiales, n'ait à réduire ses activités ou ne soit vendue afin que les tarifs des services publics de la province demeurent parmi les moins élevés au Canada.

Il s'élève un débat.

M. SALA intervient.

M. MARTIN, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. TEITSMA, LAMONT, SMITH (Lagimodière) et GUENTER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. MARTIN, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. TEITSMA et LAMONT interviennent. M. SMITH (Lagimodière) exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. le *ministre* GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet des propos « the Premier is breaking the law » qu'aurait tenus M. SALA pendant la séance du 3 mars 2021.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 207) — *Loi sur les zones d'interdiction des manifestations contre l'avortement/The Abortion Protest Buffer Zone Act.*

(M^{me} FONTAINE)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* EWASKO, MM. WIEBE et MICKLEFIELD, M^{me} MARCELINO ainsi que M. LAMONT font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de reporter à une date ultérieure l'examen de la motion de condoléances au sujet de M. Martin DOLIN.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Conrad SANTOS, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

MM. BRAR, REYES et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Harvey SMITH, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} NAYLOR, M. GERRARD et, avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Clarence PETERSEN, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

MM. WIEBE et KINEW, M. le *ministre* EWASKO ainsi que M. GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Frank PITURA, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que MM. MARTIN, ALTOMARE et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Stuart BRIESE, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

MM. les *ministres* GOERTZEN et PEDERSEN ainsi que MM. WIEBE et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Edward CONNERY, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

MM. WISHART, BRAR et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BRAR — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à suspendre son projet de fermeture des centres d'Action cancer à l'Hôpital Concordia et à l'Hôpital général Seven Oaks tout en garantissant aux patients externes un accès à des services d'oncologie de haute qualité dans le nord-est et le nord-ouest de Winnipeg.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui amélioreront la qualité des soins pour les patients et la capacité de ces derniers d'y accéder en temps opportun de manière à augmenter le nombre de lits dans le système et à recruter et à maintenir un nombre adéquat d'infirmières et d'autres professionnels de la santé en vue de répondre aux besoins du Manitoba.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

Jeudi 4 mars 2020

M. le *ministre* GOERTZEN propose que M. Len ISLEIFSON, *représentant la circonscription électorale de Brandon-Est*, exerce les fonctions de vice-président des comités pléniers.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que M. Dennis SMOOK, *représentant la circonscription électorale de La Vérendrye*, exerce les fonctions de vice-président des comités pléniers.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 27, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 8 mars 2021, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger